



Réf. : cf/ahf/pl

Lausanne, le 6 décembre 2011

## **Bilan 2011, dispositions pour 2012 et perspectives**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous profitons de cette période de fin d'année pour vous transmettre diverses informations relatives à l'avancement des projets de notre Office et pour vous donner quelques perspectives pour 2012.

### **Bilan 2011**

Le processus d'introduction du nouveau **droit fédéral de la géoinformation** s'est poursuivi en 2011. Le projet de loi cantonale (Lgéo-VD) a été mis en consultation publique et la synthèse des observations a été dressée courant 2011. Le projet de règlement d'application a été élaboré et sera mis en consultation publique début 2012, simultanément à l'étude de la loi par la commission ad hoc du Grand Conseil.

Une partie importante des ressources de l'Office a encore été allouée au **projet SAU**. Celui-ci arrive enfin à son terme. Les nouvelles surfaces sont à disposition des agriculteurs via GéoPlaNet. Toutes les entreprises ont été enregistrées par la D+M. La plus grande partie de la couverture du sol (CS) et des objets divers (OD) a été saisie sur la base des orthophotos de 2004. Les plans numérisés datent généralement du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui est susceptible de provoquer quelques incohérences dans les **territoires en mouvement permanent**. Le décalage de référentiel entre les limites de bien-fonds et les objets CS ou OD est susceptible de provoquer des problèmes pratiques tant pour le repérage des limites que pour la définition de la propriété de constructions. Le géomètre confronté à un tel problème doit solliciter l'OIT pour adapter les thèmes CS et OD au référentiel local.

Les adjudications d'entreprises de **premier relevé** se sont poursuivies. Des bureaux ont contribué à la préparation de trois entreprises adjudgées durant le courant de l'été. Le traitement des dossiers en attente depuis plusieurs années (liquidations d'enquêtes, répartitions des frais, reconnaissances fédérales, boucllements administratifs, etc.) s'est renforcé. En 2011, une vingtaine d'entreprises ouvertes ont pu être bouclées, faisant diminuer leur nombre à près d'une soixantaine.

Une troisième **base de contrôle des instruments** a été mise en place dans le nord du canton, à Valbroye. L'annexe 6 de la norme 6231 la décrit.

Le **plan de base cantonal** a été mis à disposition du tout public aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Ce nouveau plan existe dans une version couleur ou noir-blanc et il est élaboré directement à partir des données de la MO ou NPCCS. Une version avec nomenclature simplifiée devrait être proposée pour la prochaine mise à jour en 2012.

Globalement, l'appui du **secteur privé** s'est encore renforcé en 2011 avec l'augmentation du nombre d'opérateurs externes traitant de la mise à jour dans la BDCO. Cet appui a également été étendu au suivi des immatriculations d'office.

**Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres**

**Bilan 2011, dispositions 2012 et perspectives**

**Nouvelles dispositions pour 2012**

**Plans de situation pour enquête – Définition de bâtiment**

Pour assurer la cohérence avec la dernière révision de l'OMO, nous vous prions de figurer les séparations de bâtiments sur vos plans de situation pour enquête conformément à la définition de l'ORegBL (RS 431.841), à savoir que *chaque construction ayant son propre accès depuis l'extérieur et séparée des autres par un mur mitoyen porteur vertical allant du rez-de-chaussée au toit est considérée comme un bâtiment indépendant*. Les normes de l'OIT ne pourront être révisées avant le deuxième semestre 2012. Une information générale avec quelques exemples pratiques vous sera transmise prochainement.

**Premier relevé**

A partir du 1er janvier 2012, nous systématisons la réception formelle des travaux de premier relevé. Les adjudicataires arrivant au terme de leurs travaux sont priés de prendre contact avec le chef de projet responsable de l'OIT, afin de fixer une séance de réception. Cette séance s'inscrit dans la continuité de la prescription fédérale sur la mensuration officielle de 1996. Elle permettra de s'assurer de la complétude des documents et de procéder à une première vérification par sondage.

**Mise à jour permanente – Mutations Interlis**

Afin de rationaliser les processus de production et de vérification des dossiers de mutation, après entente avec les représentants de la profession et conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous demandons de livrer vos fichiers au format Interlis à partir de 10 unités bâtiments ou de 50 points de situation, **dès le 1<sup>er</sup> avril 2012**. Ce seuil a été fixé suffisamment haut pour laisser le temps d'adaptation nécessaire aux bureaux, alors que l'émolument de mise à jour de la BDCO, arrêté depuis 2008, s'est voulu résolument incitatif. Ce seuil pourrait être abaissé dans les années à venir.

**Mise à jour dans la mensuration progressive de Lausanne**

Dans la mensuration semi-numérique de Lausanne, le réseau des PFP3 a été entièrement révisé. Seuls les points de base répondant au NT2 subsistent. Ainsi, la condition pour une mensuration progressive est réalisée. Le Service de la coordination et du cadastre termine actuellement le relevé de tous les domaines publics et des parcelles privées de la Commune dans cette zone. Les géomètres opérateurs doivent dorénavant baser leurs mutations sur des PFP3 ou des points de rattachement permettant d'attribuer des PrecPlan compatibles avec le NT2. Des points existants avec des PrecPlan de type 11.x peuvent être remplacés grâce à des levés ou des calculs d'éléments dans la limite des tolérances de la digitalisation.

**Données simplifiées NPCS**

Dès 2012, la diffusion des données NPCS est réalisée directement par l'OIT. Cette diffusion centralisée est similaire à celle des données de la mensuration officielle, via l'ASIT-VD. Les données seront extraites de la BDPRP aux formats Interlis et SIG (cf. géocatalogue de l'ASIT). Il s'agit de rappeler que ces données ne jouissent pas de la foi publique et qu'elles font l'objet d'une mise à jour annuelle pour le moment, si bien qu'elles doivent être utilisées avec les précautions d'usage. Les données relatives au centre de Lausanne devront être commandées directement au service communal, sauf si celles-ci font partie d'une commande groupée pour un mandataire ACV.

**Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres**

**Bilan 2011, dispositions 2012 et perspectives**

***Perspectives d'avenir***

A la fin de l'année, l'OIT a élaboré son plan cantonal de réalisation de la mensuration officielle pour les années 2012 à 2015. Ce plan permet de situer la stratégie cantonale par rapport à la stratégie fédérale et servira d'assise à la convention-programme liant la Confédération au Canton pour les quatre ans à venir. Ce plan est actuellement en cours de validation par le Conseil d'Etat et il sera prochainement publié sur notre site Internet.

Le lancement de nouvelles entreprises de premier relevé ou de mise à jour périodique sera intrinsèquement lié au résultat de la procédure de recrutement à venir. L'OIT fera son maximum pour continuer d'adjuger des entreprises au secteur privé. Les entreprises de premier relevé liées à des syndicats d'améliorations foncières seront adjugées en première priorité.

M. Hof, responsable de la section mensuration officielle de l'OIT, va diminuer son taux d'activité à 50% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le soussigné assurera la coordination générale de la section MO, tant que le poste de responsable de section ne sera pas pourvu. L'engagement irréprochable de M. Hof envers la mensuration officielle vaudoise au cours des dix dernières années mérite d'être salué.

L'OIT va prochainement mettre au concours le poste de géomètre cantonal adjoint et trois postes d'ingénieur en géomatique. Un poste permettra de compléter l'effectif de la section MO, alors que les deux autres postes permettront d'imprimer une nouvelle dynamique aux projets liés à la mise en œuvre de la Lgéo-VD.

Pour 2012, nous comptons sur l'ensemble de la profession pour contribuer à la poursuite efficace de nos activités et nous vous adressons d'ores et déjà, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le géomètre cantonal



Cyril FAVRE